



La Société des plaideurs

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE – 28 février 2024

LA SOCIÉTÉ DES PLAIDEURS DÉFEND L'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE

La Société des plaideurs estime qu'une magistrature forte, indépendante et impartiale est la clé de voûte de notre système judiciaire et constitue le fondement de l'état de droit dans notre pays.

La Société des plaideurs a noté avec inquiétude les commentaires récents du premier ministre François Legault à propos des juges de la Cour d'appel du Québec et leur nomination par le gouvernement fédéral. Les remarques de M. Legault suggèrent de façon inappropriée que les juges nommés par le gouvernement fédéral ne sont pas indépendants ou impartiaux. De telles remarques faites par un leader politique sont non fondées et risquent de miner la confiance du public envers l'indépendance judiciaire et la saine administration de la justice au Québec. Nous condamnons sans équivoque ces remarques ainsi que les implications qu'elles sous-entendent.

Contact média : Vicki White
Chef de la direction
vicki@advocates.ca

Pour savoir plus sur La Société des plaideurs

Établie en 1963, La Société des plaideurs est un organisme à but non-lucratif représentant plus de 6 000 avocat.e.s partout au Canada – unis dans leur vocation de plaideurs. Le mandat de La Société des plaideurs comprend agir comme la porte-parole des avocat.e.s plaidant.e.s dans le système judiciaire et transmettre leurs points de vue sur des questions qui touchent l'administration de la justice.